

À MAYOTTE, LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ATTENDRA

Lucie Romano

L’agriculture, essentiellement vivrière à Mayotte, a été meurtrie par le cyclone Chido du 14 décembre 2024, alors que la situation était déjà très fragile sur l’île. Les agriculteurs non professionnels, majoritaires, utilisent le brûlis qui érode dangereusement les sols, quand l’installation d’agriculteurs formés est ralentie par le désordre foncier persistant. Reportage.

« Trente minutes après le cyclone, les enfants venaient ramasser des cocos là où ils en trouvaient », se souvient Emmanuel Desdoigts, ingénieur conseil en développement agricole et rural. Il était sur place quand les rafales de Chido ont balayé l’île au lagon à plus de 200 kilomètres par heure, le 14 décembre 2024. Son récit résume le poids de l’agriculture vivrière mahoraise : non pas portée vers le marché, mais avant tout de subsistance. Selon le dernier recensement agricole de la direction de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt (Daaf) de Mayotte, effectué en 2020, le 101^e département français, niché dans l’océan Indien, compte officiellement 4 315 exploitations valorisant 6 000 hectares de superficie agricole utilisée. Une surface qui serait, en fait, trois fois plus importante, selon une campagne photographique réalisée par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et l’Établissement public foncier et d’aménagement de Mayotte, devenu EPRDM, Établissement pour la reconstruction et le développement de Mayotte.

La grande majorité sont des micro-exploitations, et certains agriculteurs, malgré leur numéro de Siret, ne vendent que quelques mains de bananes chaque année. Elles poussent le plus souvent dans leur « jardin mahorais », du nom de cette polyculture traditionnelle, étagée et entremêlée aux arbres sur les pentes de la forêt. Environ 2 500 exploitations familiales entièrement de subsistance sont aussi recensées. Un nombre très probablement sous-dimensionné. Chido a mis à terre environ 85 % de la production végétale et la quasi-totalité des serres, a compté la Daaf. « Les gens avaient faim. Après une catastrophe, on finance toujours de la distribution alimentaire, mais là, ça ne s’arrêtait jamais », relève Karine Meaux,

responsable du pôle Urgences de la Fondation de France, qui a récolté 44 millions d’euros pour Mayotte. « Entre les arbres tombés, les champs détruits et les problèmes d’accès au port et à l’aéroport, il s’agissait d’une question alimentaire d’urgence. » Dès février, la fondation a soutenu des associations à hauteur d’un million d’euros pour des achats de semences et de matériel afin de recréer une sécurité alimentaire sur l’île. Une sécurité mise à mal par le doublement de la population tous les vingt ans, qui s’explique notamment par une forte pression migratoire, notamment issue des Comores voisines. Sur les 374 km² du territoire, les habitants sont passés de 47 000 en 1978, à 130 000 en 1997 et 329 000 en 2025 – les observateurs tablent plutôt sur une population actuelle de 400 000 personnes. Un recensement de l’Insee est en cours.

Sitôt après le cyclone, les gens devaient en urgence reconstruire leur habitat. C’est seulement après qu’ils ont commencé à dégager avec leurs petits moyens l’accès à leurs parcelles encombrées. Mais, en avril, dès le début de la saison sèche, le maraîchage a repris. Certains ont « planté toutes les cultures de cycle court qu’ils pouvaient, parce qu’il fallait bien manger », évoque Romain Criquet, codirecteur de Cultures permanentes, un bureau d’études spécialisé dans les transitions agroécologiques. Tomates, concombres et légumes feuilles ont donc refait leur apparition en juin sur les étals des marchés. Puis, en novembre, avant le début des pluies, les plantations de bananiers et de manioc ont repris. Dans ce territoire où 77 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, le kilo de tomates se vend à 5 euros sur le marché, et à plus de 10 euros en supermarché. Les agriculteurs subissent beaucoup de vols sur leurs



Une parcelle (à g.) après un brûlis sur la parcelle N40 de 57 hectares près de Sada qui fait l’objet d’une expérimentation de l’EPRDM. Cette parcelle (à dr.) conservera sa vocation agricole dans le cadre de la compensation de la ZAC Tsararano Dembéli menée par l’EPRDM. Photos : Lucie Romano

parcelles, par des humains, mais aussi par des makis (petits singes) affamés après Chido.

« Pour les plantes qui repartent toutes seules, ça a finalement été simple. Le problème, c’est pour les arbres fruitiers, sachant que même les pépiniéristes n’ont pas les stocks de graines, car le cyclone est arrivé au moment de la fructification, quand ils font des réserves », ajoute Saïd Kadafi, le directeur général par intérim de la Capam, la chambre de l’agriculture, de la pêche et de l’aquaculture de Mayotte, qui pense à l’avenir. Autre souci : depuis Chido, les cultures qui grignotaient déjà la forêt auparavant se sont amplifiées, tout comme l’usage de produits phytosanitaires et la pratique de l’abattis-brûlis, qui consiste à brûler une parcelle de forêt pour la convertir vite en terre agricole. Les personnes en situation administrative précaire, qui forment le gros de la main-d’œuvre (informelle) de l’agriculture (comme du bâtiment), cultivent sur des terrains qui ne leur appartiennent pas et dont ils veulent tirer profit dès que possible. L’Office français de la biodiversité patrouille et verbalise pour ces feux interdits, mais le phénomène se poursuit.

Épouser les courbes de niveau

Latouldine Madi, lui, pratique le paillage. À 32 ans, il allait toucher ses premiers revenus d’agriculteur quand le cyclone a abîmé ses cultures. Son entreprise individuelle, Les îlots de Latou, créée 18 mois plus tôt, s’accroche sur un terrain pentu du village de Barakani, dans le cœur agricole de l’île. Une petite parcelle de 0,6 hectare qu’il tient de sa mère. « Au départ, je cultivais des plantes aromatiques, des arbres fruitiers et de la vanille. Mais après Chido, j’ai arrêté la vanille et j’ai repensé mon exploitation. » Ses produits sont « bio sans être certifiés ». Latouldine Madi associe fruits de la passion, piments et bananiers, et son jardin mahorais regorge aussi de bilimbi (arbre à cornichons), de citronnelle, de kaloupilé et de moringa. Le water tank tout juste offert par le groupe GBH en soutien après Chido l’aidera à surmonter le manque d’eau, la rivière étant souvent polluée par « les gens [qui] font la lessive dedans, surtout le week-end ».

Latouldine Madi n’a pas voulu faire les démarches lui permettant de prouver que sa famille était propriétaire de la parcelle depuis au moins trente ans, en vertu d’un droit coutumier, afin de se voir officiellement titré. « Si j’étais allé à la Commission d’urgence foncière [créée en 2019 pour accélérer la régularisation foncière, ndlr], cela aurait été trop long. Le temps que les tribunaux décident, je n’aurais pas pu exploiter. Finalement, pour 200 euros par an de location à l’EPRDM, je peux cultiver. »

À quelques kilomètres de là, entre Kahani et Combani, Moimed Kaosse, 41 ans, est devenu un spécialiste de l’intensification agro-écologique sur sa parcelle d’1,6 ha, héritée de son grand-père. Il la gère depuis neuf ans comme un véritable système agroforestier multistrate et multi-espèce, organisé en plusieurs zones, dont l’une est dédiée aux zébus qu’il élève dans une conception

LE BOIS, DE LA FORÊT À LA RECONSTRUCTION

Dès 2020, le Comité français de l’Union internationale pour la conservation de la nature a alerté sur la situation préoccupante de la déforestation à Mayotte. Depuis, le projet baptisé Jéjé forêt (« bonjour forêt », en shimaoré), mis en œuvre avec plusieurs partenaires, permet notamment de « réaliser des chantiers participatifs de restauration de la forêt ». Par ailleurs, après Chido, une réflexion autour de scieries mobiles a vu le jour pour transformer une partie des bois tombés en ressources locales pour la reconstruction, dans un contexte de difficultés d’approvisionnement en matériaux. Scie Maoré, portée par l’association Lieux infinis et gérée par l’agence Encore Heureux architectes et la régie de territoire de Tsingoni, est maintenant opérationnelle. Au-delà, la filière bois se structure, soutenue par de nombreux acteurs, dont le conseil d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement (CAUE) de Mayotte et l’association Likoli Dago, qui œuvrent pour une construction durable, également à travers le renforcement de la filière BTC (brique de terre comprimée). **L. R.**



Un agriculteur (à g.), possiblement ressortissant comorien sans titre de séjour, prépare des cultures sur un terrain appartenant à une autre personne, au sein de la parcelle de 57 ha où l'EPRDM mène une expérimentation agricole. Une femme (au centre) étend son linge dans le quartier informel de Mahabourini, à Kawéni (Mamoudzou). Un étal du marché de Mamoudzou (à dr.). Photos : L. R.

circulaire là aussi : les fougères servent de paillage et retiennent la terre, mais nourrissent également les bêtes, lesquelles produisent de la biomasse utile aux cultures... Si Chido a dégradé sa parcelle, « il n'a pas détruit les systèmes » qui ont pu redémarrer facilement, se réjouit l'exploitant. Moimed Kaosse est impliqué auprès d'Agrobio, qui rassemble les (quelques) agriculteurs bios de Mayotte, et dans le projet Acotae (Approches collectives pour le renforcement des dispositifs d'appui aux transitions agro-écologiques), un réseau d'entraide agricole. Il touche les aides annuelles de la PAC, 1 300 euros par an pour ses légumes, et même bien plus depuis 2023 avec sa certification en bio. Mais ses 650 euros de revenus mensuels ayant disparu avec le cyclone, il a dû trouver un travail car les aides post-Chido tardaient à arriver : s'il a touché 1 000 euros de la MSA (sécurité sociale agricole) rapidement, l'aide Catnat (catastrophes naturelles) de 9 000 euros ne lui a été versée qu'au bout de six mois.

Comme lui, 1 700 agriculteurs ont fini par toucher des aides de la Daaf – certains très récemment. Le gouvernement avait pourtant annoncé, dès janvier 2025, 15 millions d'euros pour relever l'agriculture. Un dispositif du Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural) à hauteur de 5 millions d'euros avait aussi été déployé à partir du printemps. Au-delà, la Daaf dispose de 60 millions d'euros sur cinq ans, également issus du Feader, pour engager des orientations sur le long terme.

L'État et ses partenaires voient grand pour l'agriculture mahoraise et ont déployé un plan régional de l'agriculture durable 2023-2029, approuvé en septembre 2024, et un plan de souveraineté alimentaire, en juillet 2023. Le deuxième document précise les besoins, mais aussi les limites du secteur : « La production locale n'est pas facile à estimer » et « les circuits de commercialisation sont très mal connus en volume, car essentiellement informels ».

En résumé, « les données ne sont pas suffisantes et nos projections manquent d'efficacité, on nage dans le brouillard », commente Saïd Kadafi, de la Capam.

Une souveraineté alimentaire à conforter

Les acteurs ont tout de même une idée du degré de souveraineté alimentaire. Pour le maraîchage et les œufs, le territoire est quasiment autosuffisant. Pour la volaille de chair, moins de 5 % est élevée sur place, et l'objectif est d'atteindre les 10 % à horizon 2030. Quant à la filière bovine, qui n'a pas encore d'abattoir, l'enjeu (comme pour le lait) est de stabiliser la production et surtout d'améliorer les conditions sanitaires. « Mais c'est un milieu très informel. L'acte de payer pour un abattage aux normes ne va pas de soi », fait remarquer Saïd Kadafi, de la chambre d'agriculture. Il voudrait « travailler à un mécanisme pour encourager à aller à l'abattoir et faire progresser les conditions d'élevage ».

Un « aller-vers » qui n'est pas la (seule) priorité de la Daaf. Celle-ci s'adresse avant tout aux structures organisées qui ne représentent que 155 agriculteurs (et 155 ha), réunis en coopératives ou groupements. Des filières représentées par l'Association interprofessionnelle de Mayotte (AIM), créée en septembre 2023. Après Chido, « aucun agriculteur n'a arrêté son activité. Par exemple, pour la volaille de chair, après la destruction des bâtiments, la filière a refinancé le matériel pour relancer l'activité le plus vite possible et versé un Smic pendant trois mois aux agriculteurs », commente Sophie Dupille, la secrétaire générale de l'AIM. Les filières ont rattrapé ou presque la production d'avant le cyclone, voire l'ont dépassée, « sauf pour les fruits et légumes, car il faut reconstruire les serres – nous atteignons 60 % de la production mensuelle. En tout cas, on tiendra les objectifs 2030 ou on les dépassera », assure-t-elle. L'AIM espère aussi doubler son nombre d'agriculteurs. « On a eu pas mal de demandes post-Chido, car les gens

se sont aperçus que les structures avaient tenu le coup et n'avaient pas abandonné les agriculteurs. Mais les structures restent fragilisées, ce qui ne permet pas encore d'en embaucher de nouveaux. » L'AIM essaie maintenant « de modéliser la manière de rendre les exploitations plus rentables – pour la volaille, ce serait deux Smic pour 400 m² en moyenne –, tout en gardant une dimension durable ». Elle aspire aussi à créer une marque pour se différencier des produits issus de l'économie informelle.

L'enjeu foncier

Les filières, malgré leur optimisme, se heurtent, elles aussi, à l'enjeu crucial du foncier. La plupart des exploitants, installés sur des terres héritées, lancent une activité vivrière marquée par une faible mécanisation, sans lancer les investissements nécessaires. « Beaucoup de familles ont du foncier en zone agricole, mais n'ont pas de projets agricoles. Il faut qu'on arrive à les sensibiliser pour que ce foncier nous permette d'installer des professionnels », insiste Saïd Kadafi.

Selon la chambre d'agriculture, 7 % seulement des agriculteurs ont moins de 40 ans. Les bakokos, les vieux, gardent la main sur le foncier tout en y jardinant de moins en moins. « Ce public très vieillissant reste en activité. Ils n'ont cotisé qu'une dizaine d'années, si bien qu'ils n'ont droit qu'à [une retraite de] 100 euros par mois, alors que comme agriculteurs, avec les aides de la PAC, ils peuvent toucher 1 000 euros à l'hectare. Le calcul se fait rapidement, explique Saïd Kadafi. On a deux mondes parallèles : un petit groupe [les filières organisées] qui court en avance, et un grand groupe à la traîne [et sans maîtrise foncière] qui nourrit le territoire. Cela ne permet pas d'être sereins sur des projections de moyen-long terme. »

L'État, à travers l'EPRDM qui fait office de Safer (société d'aménagement foncier et d'établissement rural), contribue à installer des agriculteurs en conformité administrative, tout en faisant preuve d'un peu plus d'empathie avec la culture locale. Il mène ainsi une expérimentation sur une zone à fort potentiel agricole entre Sada et Chiconi. Sur cette parcelle de 57 hectares, avec 130 occupants identifiés, son opération pilote tente de (ré)concilier les approches d'agroécologie et de normalisation foncière souhaitées par l'administration avec une bonne connaissance des usages agricoles locaux et le respect des agriculteurs en place. Un groupement de maîtrise d'œuvre a été retenu en 2023 pour « concevoir une viabilisation hydraulique agricole, mais aussi mener une étude sociofoncière », détaille Romain Criquet, dont le BET est partie prenante. « La logique est que l'État investisse pour déployer des accès individuels aux parcelles et des réseaux d'eau [via notamment des retenues collinaires] et que les agriculteurs viennent à la table des négociations » pour régulariser leur foncier. Certains seront aussi déplacés ou indemnisés, car un bassin de rétention sera installé sur leur parcelle, prolonge l'agronome Emmanuel Desdoigts, lui aussi dans le groupement.

Apporter des réseaux d'eau en zone agricole est également un sujet sensible. Avec la pression foncière, la tentation est en effet grande pour certains habitants d'élire domicile sur des parcelles que l'urbanisation galopante rapproche progressivement de villes déjà établies. ■■■

« LA RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE EST TRÈS COMPLIQUÉE À ATTEINDRE »

Trois questions à David Vancauteran, directeur de la stratégie agricole à l'EPRDM.

Quel est le prix du foncier agricole à Mayotte ?

Le prix du foncier agricole est anormalement haut à Mayotte, entre 40 et 50 euros le m². À titre de comparaison, il est de 60 centimes le m² dans l'Hexagone et de 1 euro le m² à La Réunion. Les prix ont flambé quand la France a commencé à injecter de l'argent sur place, après la départementalisation en 2011. Par ailleurs, une grande partie des habitants vivent dans des habitats précaires et cherchent à pouvoir construire, y compris sur du foncier agricole – ils ne connaissent pas les règles.

Dans ce contexte, comment l'EPRDM

soutient-il le développement agricole de l'île ?

À l'EPRDM, nous avons trois casquettes : établissement foncier, aménageur et Safer. Notre activité d'aménageur nous permet de financer nos activités agricoles au titre de la compensation écologique. Nous avons 90 hectares de terres agricoles en propriété. Si après enquête sociofoncière, les occupations des terrains étaient légitimes, nous orientons les agriculteurs vers une régularisation. Quatre-vingts pour cent du foncier est acheté à l'amiable, le reste passe par la préemption – nous négocions à l'achat le foncier à 7 ou 8 euros le m² en moyenne, ce qui reste très cher. Nous avons commencé à exercer notre droit de préemption et les acquisitions en 2019.

L'idée est que les agriculteurs achètent les terrains à terme ?

Nous signons avec eux des conventions d'occupation provisoire de cinq ans – nous pouvons faire un portage jusqu'à dix ans. Nous commencerons à revendre le foncier à partir de 2026-2027 aux agriculteurs avec lesquels nous travaillons. Mais, pour eux, la rentabilité économique est très compliquée à atteindre et les banques sont frileuses pour les accompagner. Notre idée est donc d'essayer de monter un dispositif qui s'apparenterait à ce que Terre de liens [lire notre interview p. 34, ndlr] a mis en place dans l'Hexagone. Le foncier serait vendu [à la structure] et les agriculteurs passeraient en bail rural classique. Cela permettrait de garantir la vocation agricole des parcelles et la continuité des activités, en sécurisant les professionnels, qui ne seraient pas obligés d'acheter.

Propos recueillis par L. R.